

Commission des Relations internationales et des  
Questions européennes, des Affaires générales et du  
Règlement, de l'Informatique, contrôle des  
communications des membres du Gouvernement et des  
dépenses électorales du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

---

25 SEPTEMBRE 2012

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2012

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Plan B à l’Horizon 2022 ? » (Article 76 du règlement)</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>6</b>
2.1	Question de M. Yves Reinkin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Vision du gouvernement concernant les bassins scolaires » . . . . .	6
2.2	Question de M. Stéphane Hazée à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Mise en œuvre de la circulaire du 5 décembre 2008 relative au marché des services juridiques de conseil et de représentation devant les juridictions » . . . . .	8
<b>3</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>9</b>

Présidence de M. Bea Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h55.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Plan B à l'Horizon 2022 ? » (Article 76 du règlement)

Mme Caroline Persoons (FDF). – Malgré les élections, il est politiquement essentiel de ne pas se limiter à l'immédiateté des échéances et de porter son regard vers un horizon plus lointain.

Voici un peu moins d'un an, après 540 jours sans gouvernement fédéral et moult heures de négociations et de mises en scène bien médiatisées, la Belgique était « sauvée » et le nationalisme flamand bâillonné grâce à la sixième et dernière réforme de l'État, en tout cas présentée comme telle. Or, avant les vacances, Wouter Beke annonçait déjà la prochaine réforme et ses nouvelles exigences.

Aujourd'hui, c'est l'embarquée. Les assiettes recommencent à tourner et le leader de la N-VA annonce qu'il souhaite le confédéralisme pour la Flandre. Pendant ce temps, que font les francophones ? Ils semblent être atteints d'une certaine « myopie ». Malgré quelques moments de lucidité, ils évoluent dans l'opacité la plus complète.

Le ministre-président Charles Picqué dans *Le Soir* du 8 septembre et le président du cdH Benoît Lutgen dans celui du 10 septembre invitent les francophones à préparer un Plan B. Le président du cdH décrit, avec un certain réalisme, les dernières négociations communautaires : « Peu importe que De Wever soit à 20 ou à 40 %, il faut se préparer quoi qu'il arrive et sans attendre. Il importe de ne pas rejouer le scénario des négociations précédentes où les francophones arrivent à la table les mains vides, sans menu, et se font imposer celui des Flamands. Cessons de subir les choses et soyons prêts, on se sait jamais ce qui peut se passer ». Le parti écologiste vient aussi de déposer une résolution visant à préparer l'avenir.

Depuis cinquante ans, le même scénario se répète. Au lendemain des négociations, où des concessions très importantes ont été faites, les dirigeants francophones invitent à se préparer aux négociations suivantes pour éviter de nouvelles capitulations. D'ailleurs, même M. Picqué ajoutait dans son interview du journal *Le Soir* : « Peut-

être certains ont-ils encore l'illusion aujourd'hui de sauver le pays ».

Y a-t-il un moment de lucidité ? Comment se prépare-t-on ? La N-VA monte dans les sondages, mais ce n'est pas quand Bart De Wever prend la parole de façon quelque peu agressive dans les médias francophones qu'il faut agiter le chiffon rouge du Plan B. Nous devons nous préparer. Ce qui manque sans doute aux partis francophones, c'est une analyse, une vision et une stratégie communes. Pendant cette progression dans les sondages des nationalistes flamands, le gouvernement wallon lançait son plan Horizon 2022 et le ministre Piqué demandait un plan B. Les questions sont les suivantes : Quel est le lien entre la Wallonie et Bruxelles ? Que voulons-nous ? Comment prépare-t-on l'avenir ?

Dans le plan Horizon 2022, à l'exception de l'analyse des secteurs soutenus dans les régions limitrophes – dont Bruxelles – et de la façon dont la Wallonie peut s'y inscrire complémentaiement, il n'est nullement question d'un quelconque rapprochement ou de synergies socio-économiques à développer avec Bruxelles dans les dix années à venir. La question récurrente sur les projets communs trouve peu de réponse.

Depuis que vous êtes ministre-président, les nombreuses créations d'institutions et les nombreux pas vers une fusion de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne ont souvent laissé Bruxelles de côté. La faute n'en revient pas entièrement à la Région wallonne. Les responsables des gouvernements de la Cocof et de la Région bruxelloise ne sont pas toujours preneurs de projets, et je le regrette. La Cocof et la Région bruxelloise auraient mérité d'être associées à l'élaboration de stratégies financières communes entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Sur quoi le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles planche-t-il ? Lors du débat d'actualité tenu au sein du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 18 janvier dernier, vous aviez annoncé la relance du groupe de réflexion Busquin-Spaak sur les institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous aviez également dit vouloir y associer l'opposition. Didier Gosuin et moi-même vous avons informé en janvier 2012 de ce que l'opposition était prête à travailler. Nous n'avons jamais reçu de réponse. Aujourd'hui, une part très importante de la réforme institutionnelle a été votée, comme les aspects judiciaire et électoral de BHV. Des pans entiers de la sécurité sociale vont être scindés. Je vous avais interpellé avant les vacances parlementaires sur la manière de prépa-

rer cette réforme. Vous m'aviez répondu que les groupes stratégiques étaient en place, alors qu'une partie de votre majorité déposait une résolution prônant le dialogue. À présent, nous avons franchi un nouveau pas. Comment s'y prépare-t-on ?

En votre qualité de ministre-président, allez-vous relancer, à quelques jours de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un groupe de réflexion tel que celui de Busquin-Spaak ? Comment allons-nous travailler entre francophones ? Quel rôle la Fédération Wallonie-Bruxelles jouera-t-elle dans la préparation de l'avenir de la Belgique que le groupe FDF n'est pas seul à analyser ? De grands points d'interrogation subsistent alors qu'une future scission semble de plus en plus évidente.

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – À l'occasion des fêtes de Wallonie, j'ai eu l'occasion de mettre en évidence un certain nombre d'éléments relatifs au second texte dont vous parlez. J'ai évoqué le rapport de force au lendemain des élections de 2014 en précisant qu'il ne se construit pas sur un plan institutionnel. Il dépendra essentiellement de la gestion et du dynamisme de l'économie des régions.

C'est ainsi que j'ai confirmé notre priorité absolue de contrôler le volet économique. Dans le cadre de discussions au sujet des fêtes de Wallonie, j'ai réaffirmé mon attachement de la Région wallonne à celle de notre région sœur, avec laquelle nous avons des liens privilégiés et dont nous reconnaissons le statut de région à part entière.

En réponse à votre question sur la dynamique « Horizon 2022 », le lien avec Bruxelles n'a pas été oublié et les experts universitaires qui encadrent cette démarche ont souligné son importance. Ils se sont penchés sur une analyse des secteurs soutenus par les régions limitrophes, dont Bruxelles, afin que la Wallonie puisse agir complémentairement. Les experts tiendront également compte des réalités bruxelloises pour la Wallonie au travers d'autres thématiques. Parmi celles-ci et sans être exhaustif, je citerai l'enseignement qui concerne au premier chef la Fédération Wallonie-Bruxelles, la mobilité des travailleurs et des demandeurs d'emploi ou encore les places d'accueil dans le secteur de la petite enfance.

Bruxelles fait partie de cette dynamique qui associe les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec une représentation tenant compte des intérêts des deux régions.

La dynamique « Horizon 2022 » associera ce parlement dans le cadre de la consultation prévue sur la base des premiers travaux des experts universitaires. Concernant la réflexion sur la

destination finale des compétences dont le transfert est annoncé, nous nous trouvons au-delà de la réflexion nourrie au sein du groupe Wallonie-Bruxelles en 2008 et de celle menée par la suite à l'initiative du cabinet du ministre-président en 2011, au sein de la commission interparlementaire Wallonie-Bruxelles. La méthodologie adoptée comprend un large volet technique et administratif et a permis plusieurs rencontres entre partenaires sociaux et gouvernements.

Le dispositif comprend une commission de suivi de la réforme qui sera chargée de la réflexion sur la répartition des nouvelles compétences. Elle sera conseillée par les groupes techniques et sera composée de représentants des différentes assemblées. Sa mission est de permettre une information et un dialogue utile sur la base d'éléments déclinés de manière concrète. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ici cette méthodologie qui met l'accent sur la plus large transversalité possible entre les institutions. Madame Persoons, vous savez comme moi qu'il revient au pouvoir fédéral de concrétiser le volet de la réforme relative aux transferts.

La stratégie « Horizon 2022 », matricielle, mère de plusieurs plans, concernera aussi Bruxelles. Nos deux régions seront donc concernées par ce projet de redéploiement économique général.

**Mme Caroline Persoons** (FDF). – Je suis rassurée d'entendre que Bruxelles et la Wallonie sont deux régions sœurs. J'ai bien entendu que les groupes techniques chargés de préparer la réforme en cours sont en place.

Monsieur le ministre-président, je ne vous ai cependant pas entendu sur le pas supplémentaire annoncé et même revendiqué tant par la N-VA que par le CD&V. Ce qui m'effraie un peu.

Quand nous constatons que le taux de redoublement des jeunes est important et que de nombreux jeunes sortent de l'école sans diplôme, nous pouvons déduire que l'enseignement de notre Fédération est inefficace. Cette situation a pour conséquence un taux important de chômage des jeunes.

Le lien institutionnel entre les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles, entre le monde scolaire et le monde économique est un échec. Nous devons y faire face de manière beaucoup plus concrète.

Je trouve regrettable que ces liens ne se retrouvent pas dans le plan « Horizon 2022 ». C'est un échec pour l'enseignement et le monde économique de demain. C'est aussi un aveu de carence

que de ne pas mettre en place une réflexion plus large sur les institutions à inventer, indépendamment de la réforme de la sécurité sociale qui s'annonce.

Quand le ministre-président Picqué déclare qu'il faut préparer un plan B, je pense qu'il dresse là un constat de ce qui se passe à Bruxelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles devrait piloter quelque chose de plus concret, animée par une vision à long terme.

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – La stratégie « Horizon 2022 » et le plan « Marshall 2.vert » relient la logique de redéploiement économique à l'enseignement. C'est un élément stratégique à mettre en œuvre. Les déclarations macropolitiques ne font pas partie de mon métier. Je préfère m'occuper de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, de leurs relations entre elles et avec la Région de Bruxelles-Capitale.

Avant d'annoncer un plan B, je veux réussir le plan A qui porte sur un énergique et rapide redéploiement économique. Je crois encore au renforcement du tissu économique à Bruxelles et en Wallonie grâce à une stratégie s'appuyant sur la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le déclin des moyens redistribués par l'État doit être pris en compte. Nous devons chercher nos propres ressources par une production de valeur sur notre territoire. Quelle que soit l'issue institutionnelle, produire de la valeur sera nécessaire.

En tant qu'homme de gauche, soucieux d'inscrire notre démarche dans une optique de progrès partagé, je souhaite que Bruxelles et la Wallonie soient les moins dépendantes possibles d'une redistribution de l'extérieur. Créer de la valeur est un argument de taille contre les forces centrifuges. Sera-ce suffisant ? N'oublions pas que les mouvements nationalistes sont rarement rationnels !

Mon mandat m'impose une riposte concrète au désinvestissement du principe de solidarité, fixé pour 2022. Mon rôle est d'assurer notre émancipation pas à pas, véritable assurance vie de la Wallonie et de Bruxelles. La Région de Bruxelles-Capitale doit acquérir un statut défini et complet.

Nous devons garantir le brassage des matières au-delà des limites institutionnelles. Pour cette raison, le débat opposant les régionalistes et les communautaristes est dépassé. Aujourd'hui, nous avons échangé l'orientation institutionnaliste pour une orientation de service. Que peut-on faire, à partir des institutions, pour rendre le meilleur service possible aux citoyens, aux associations et aux structures productives ?

Ces éléments complémentaires portent sur la philosophie de la dynamique « Horizon 2022 ». Madame Persoons, je les laisse à votre libre arbitre.

**Mme Caroline Persoons (FDF)**. – La Région wallonne et Bruxelles ne s'en sortiront qu'ensemble. La Wallonie est indispensable à la Région bruxelloise pour son développement économique, pour la recherche scientifique, etc. Bruxelles, porte ouverte sur l'Europe, est indispensable à la Région wallonne. Le lien entre les deux régions est indispensable, au-delà des collaborations.

Vous vous dites désireux d'offrir une formation scolaire permettant aux jeunes d'accéder au monde du travail. Il vous reste donc du chemin à faire puisqu'en 2010, le taux de chômage des Bruxellois âgés de moins de vingt-cinq ans s'élevait à 39,7 %.

Le lien entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles est institutionnel. Je me permets d'insister sur la nécessité d'établir également le lien avec la Région bruxelloise car, si nous n'outrepassons pas les clivages institutionnels, nous ne nous en sortirons pas. Actuellement, nous formons des jeunes qui se dirigent tout droit vers le chômage. C'est dramatique.

Le lien, que vous concrétiserez peut-être à l'horizon de 2020-2022 en Wallonie, n'existe pas pour Bruxelles. C'est là que le bât blesse.

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Je suis confronté à un obstacle objectif car si je préside les gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je n'ai aucun pouvoir à la Région bruxelloise. En outre, les membres francophones du gouvernement bruxellois n'ont pas les mains libres. . .

**Mme Caroline Persoons (FDF)**. – Il faut d'autres institutions ou commissions pour pouvoir agir. Un exemple : auparavant, le tourisme relevait de la Communauté française. La compétence a ensuite été confiée à la Région wallonne et à la Cocof. À l'époque où la Cocof reconnaissait les agences de voyages, elles étaient francophones à plus de 80 %. Aujourd'hui, alors que le tourisme est désormais dévolu à la Région bruxelloise, qui a instauré un comité technique, la plupart des représentants des agences francophones sont néerlandophones ! Le tourisme étant un gisement d'emplois loin d'être négligeable, les francophones, Bruxellois et Wallons, ont donc raté une belle occasion.

Les textes où sont envisagées les échéances de 2020 ou 2022 doivent analyser l'efficacité des rouages impliquant beaucoup plus concrètement

les Wallons et les Bruxellois.

**M. le président.** – L'incident est clos.

## 2 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 2.1 Question de M. Yves Reinkin à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Vision du gouvernement concernant les bassins scolaires »

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Monsieur le ministre-président, le 10 septembre, lors de l'émission radiophonique « Matin Première », Bertrand Henne vous a demandé en quoi le plan Wallonie 2022 pouvait accélérer le redressement wallon et ce qu'il apportait de neuf par rapport au Plan Marshall. Vous avez évoqué une « dynamisation dans les processus d'apprentissage et de formation » et « une amélioration de l'efficacité de notre système scolaire ».

De la part d'un ministre-président, ces affirmations ne sont pas neutres. Que Mme Simonet, ministre de l'Éducation, défende aussi ce point de vue, cela va de soi. Mais vous, vous parlez au nom de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez encore ajouté qu'à vos yeux, « les bassins et les communautés de territoire sont primordiaux, parce qu'ils posent la question de la gouvernance et de l'efficacité des moyens ».

Depuis deux ou trois ans, je visite régulièrement les bassins scolaires pour m'assurer de l'efficacité du décret de M. Dupont, adopté à la fin de la législature précédente. En effet, le travail parlementaire consiste aussi à se rendre sur le terrain pour vérifier que les textes que nous votons sont efficaces.

Sous la législature précédente, les bassins scolaires étaient présentés comme la solution ultime aux dysfonctionnements de notre système éducatif mais, à ce jour, les résultats sont maigres. Les instances zonales de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant ont certes bien été créées mais nous sommes encore loin du changement profond annoncé dans la manière de piloter notre enseignement.

Monsieur le ministre-président, je suis ravi de votre prise de position mais, après les intentions, il faut passer aux actes. Allons-nous avancer résolument dans la mise en œuvre des bassins scolaires, conformément à la déclaration de politique communautaire ?

Lors de visites *in situ*, les acteurs se plaignent du manque de rencontres en inter-réseaux et de collaboration avec les comités sub-régionaux de l'emploi et de la formation. C'est assez invraisemblable ! Malgré tout, ils désirent poursuivre leurs tâches, à condition de sentir qu'existent une volonté politique et des moyens disponibles. Faute de quoi, les instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant (Ipieq) mourront à petit feu. Seuls ceux qui n'ont pas rencontré les acteurs l'ignorent.

Le projet des Ipieq ne se limite pas à répartir quelques dizaines d'heures entre écoles d'un même bassin et à organiser une petite réunion par an ! Il est bien plus large ; il s'agit d'une dynamique de réflexion en inter-réseaux de promotion des métiers et de mise en place de formations dans une zone où parfois il y a peu d'étudiants mais de l'emploi. Il faut également veiller à ne pas proposer trop de formations dans un même secteur mais, au contraire, accepter d'en laisser tomber certaines pour en proposer d'autres. Pour cela, il faut travailler en inter-réseaux pour arrêter un temps telle formation dans une zone et en offrir une autre porteuse d'emploi.

Je ne doute pas que vous ayez eu des contacts avec Mme Simonet, mais je lui ai déjà posé beaucoup de questions techniques. Celles que je vous adresse aujourd'hui sont d'ordre plus général.

Le gouvernement compte-t-il donner un vrai souffle nouveau aux Ipieq avant la fin de la législature, que ce soit en termes de perspective, de fonctionnement, de budget, de compétences et d'autonomie ?

Quelle est la vision du gouvernement pour les bassins scolaires ? S'agit-il d'une priorité ou en restera-t-on encore aux déclarations d'intentions ?

Comptez-vous, en tant que ministre-président, lancer un travail d'approfondissement des bassins scolaires – c'est-à-dire pour l'ensemble des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles –, comme notre déclaration de politique communautaire le suggère : « évolution progressive des bassins en lieux de coopération et de partenariat en inter-réseaux, inter-niveaux, inter-écoles dans la rencontre des objectifs fixés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le système éducatif dans son ensemble » ? C'est une véritable vision !

Autrement dit, le gouvernement étendra-t-il progressivement la logique des bassins aux autres niveaux, aux autres filières ? Donnera-t-il davantage de compétences et de budgets à ces instances ? Si nous considérons que c'est une vraie piste de dynamisation, il faut leur accorder les moyens de

fonctionner ! Dans l'affirmative, comment ces instances seront-elles implémentées dans le système éducatif ? Ferons-nous des bassins scolaires de véritables outils de connaissance et de pilotage de notre système éducatif ? À l'heure actuelle, les indicateurs de l'enseignement sont intéressants mais ils ne sont pas ventilés bassin par bassin. Pourtant la différence entre le bassin scolaire du Luxembourg et celui de Tournai, de Liège ou de Huy-Waremme est significative. Avoir des indicateurs plus précis nous permettrait de piloter de manière plus dynamique notre système éducatif.

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Le cadre décretaal général impose deux conditions pour ouvrir une nouvelle option dans un établissement d'enseignement qualifiant. Il faut l'accord du Conseil de zone, qui rassemble les chefs d'établissements de la zone, organisés par caractère. En outre, quel que soit le métier ou le secteur visé, il faut inscrire un nombre minimum d'élèves. En germes, ces éléments sont porteurs de désorganisation.

Les bassins de vie englobent un concept plus large que les bassins d'enseignement. Je crains que le cadre de référence de ces derniers ne soit moins intéressant que celui des bassins de vie. En effet, comme ils sont plus larges, nous devons y juxtaposer tous les éléments qui caractérisent la vie : comme la mobilité, l'enseignement, les structures de partage de matériels économiques...

Les bassins d'enseignement doivent conduire à davantage de concertation et de cohérence. La concertation doit intégrer les établissements scolaires de tous les réseaux et non plus répartis par caractère.

Dans le passé, j'ai été à l'origine du décloisonnement de projets dans le domaine des soins de santé, notamment pour le matériel médical lourd, quels que soient le statut juridique et l'obédience des réseaux hospitaliers. Je suis passé de la logique institutionnelle à la logique de la desserte du patient. Les citoyens méritent la même révolution.

Les partenaires sociaux et les opérateurs de formation et d'emploi doivent s'y associer mais d'une manière cohérente. Il s'agit d'identifier les besoins sociaux du bassin et de vérifier si, au-delà de sa réalité sociale, l'économie du bassin est rencontrée par l'offre d'enseignement.

Le décret des bassins scolaires avait pour ambition d'octroyer des moyens complémentaires aux établissements pour leur permettre d'ouvrir ou de maintenir des options répondant à des besoins d'emplois identifiés dans la zone ou de fermer des options redondantes ou manquant de dé-

bouchés.

Ce faisant, l'argent qui n'est pas affecté aux doublons permet d'améliorer les options existantes ou d'en créer de nouvelles.

La déclaration de politique communautaire à laquelle je me référais énonce : « Ces bassins devront agir d'abord en tant que lieux d'optimisation de l'offre de formation qualifiante et de suppression des concurrences stériles entre les réseaux et en leur sein. [...] Les bassins permettront de mieux intégrer les établissements scolaires dans les stratégies de redressement économique et d'établir un véritable partenariat local entre les établissements scolaires, les opérateurs de formation, les fonds sectoriels et les partenaires sociaux. »

Je rappelle la décision récente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, prise avec les principaux pouvoirs organisateurs du bassin scolaire de Charleroi et le Forem, d'investir dans la restauration du bâtiment Roullier à Charleroi. Ce dernier abritera les sections industrie/construction d'établissements qualifiants de Charleroi et des environs, des formations du Forem, cela dans l'esprit d'une mise en commun des moyens.

Les ministres de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Formation professionnelle de la Région wallonne sont les premiers concernés par la création de tels bassins de vie. Je pourrais d'ailleurs tenir le même raisonnement pour la Région bruxelloise. Un projet de texte général est en cours de rédaction, mais vous comprendrez que sur ce point, je ne puis me substituer à la proposition qui sera soumise par les ministres susmentionnés. Je vous renvoie donc vers le ministre de l'Enseignement pour cette phase du descriptif. Je réaffirme en tout cas notre attachement au principe des bassins.

Je terminerai par une mise en garde au parlement et à tous ceux qui réfléchissent à la création de tels bassins. En les délimitant par compétences, nous risquons de créer des zones aux cadres institutionnels et politiques très différents, et cela vaut pour toutes les formations politiques.

Un autre risque est celui du conservatisme car, dans ces matières, les pesanteurs qui freinent l'innovation sont considérables. Reconnaissons qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement représente la principale masse budgétaire et salariale ; dérouter le navire, ne fût-ce que d'un degré, n'est pas une opération simple. Évitions de produire l'étincelle qui mettrait le feu au baril de poudre des *habitus*. Le conservatisme constitue l'un des obstacles dont nous devons tenir compte pour mieux le contourner.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Le conservatisme est pratiquement inexistant au niveau des bassins car, à défaut d'évolution, le risque est grand d'aller droit dans le mur. Le mouvement est parti de Charleroi qui est à nouveau à la pointe via la Cité des métiers. Les directeurs d'écoles se sont rendu compte qu'ils commençaient à former des armées de chômeurs. Cela n'avait de sens ni pour les jeunes qu'ils accueillaient ni pour les enseignants. Quel est le sens de mon métier si je vois que mon enseignement ne mène à rien pour mes élèves ?

Le conservatisme ne se situe pas au niveau des instances des bassins scolaires qui ont vraiment envie d'aller de l'avant. Par contre, l'enseignement est un milieu très structuré où il n'est pas toujours facile de faire progresser les idées. Je suis d'accord avec vous sur ce point.

Nous pouvons prendre appui sur les bassins, sur les Ipieq et les personnes qui y travaillent. Il y a là un sacré réseau de personnes qui sont en train de faire bouger l'enseignement. Montrons-nous positifs à leur égard.

Vous nous avez parlé du danger des bassins par compétences et je partage votre inquiétude. Si nous ne sommes pas capables de réussir la mise sur pied des bassins scolaires, où un embryon de structure est déjà possible, pouvons-nous espérer réussir un jour les bassins de vie ?

Je note avec satisfaction votre volonté de mettre ce projet au cœur du travail du gouvernement. Si nous croyons à cette formule, mettons-y toutes nos énergies. Nous savons que cela fait partie d'une redynamisation de notre système scolaire. Plus que jamais, les enseignants, les élèves, les parents et le secteur socio-économique dans son ensemble doivent être partie prenante de cette nouvelle démarche.

Je vous remercie pour vos réponses. Je m'adresserai à la ministre Simonet pour les aspects plus techniques, mais je souhaitais vous entendre confirmer la volonté du gouvernement d'aller de l'avant dans ces projets.

**M. Rudy Demotte, ministre-président.** – Vous savez combien j'apprécie vos analyses. Je partage souvent vos opinions. Je ne suis cependant pas d'accord avec votre analyse des bassins et je vais vous expliquer pourquoi.

Je peux me tromper, mais je ne suis pas convaincu que la raison soit à l'origine du déblocage des situations par les bassins eux-mêmes. Vous disiez que les directions d'école avaient voulu cette évolution car elles avaient constaté qu'elles formaient des bataillons de chômeurs. Ce que

vous dites est tellement sensé et tellement évident que les bassins de soins auraient dû alors réclamer depuis longtemps avec force une réorganisation ! Le problème, c'est que les bassins sont une addition de comportements individuels. Un établissement qui n'est pas confronté au problème, qui connaît un certain succès et dont le nombre d'inscrits est suffisant peut ne pas tenir compte des établissements qui proposent des qualifications dont le marché du travail n'a nul besoin. C'est ducasse tant que cela dure ! Je ne le dis pas avec mépris.

Tant que cela fonctionne, c'est bien, mais la base n'a pas toujours raison.

Il faut tenir compte d'un phénomène macroscopique. Il y a certes le bassin, mais aussi le niveau au-dessus de celui-ci. Vous avez cité le cas de Charleroi où tout n'a pas été simple lors de la mise en œuvre du bassin et de l'initiative que je viens de décrire, car les superstructures n'avaient pas la même vision du terrain que les éléments de l'infrastructure.

**M. Yves Reinkin (ECOLO).** – Il est évident que certains pouvoirs organisateurs travaillent davantage dans leur intérêt que celui de chaque école. Ils représentent une base plus large et leur questionnement peut être différent.

Malgré tout, le travail en inter-réseaux fait tomber des barrières et détruit les opinions négatives que certains peuvent avoir sur d'autres. Les masques comment alors à tomber : les acteurs de l'officiel et du libre se rendent dès lors compte qu'ils ont les mêmes problèmes et qu'ils peuvent travailler ensemble. Il en résulte que l'intérêt de l'élève prend le pas sur les préoccupations portant sur les structures de l'établissement.

Cette démarche ne peut être que positive pour la revalorisation des métiers et des formations. Malheureusement, l'enseignement qualifiant manque parfois encore d'images positives. C'est ainsi que le jeune qui suit cet enseignement a parfois le sentiment d'être un élève de seconde zone.

En renforçant cette dynamique, nous pourrions revaloriser de nombreux aspects de notre enseignement.

## 2.2 Question de M. Stéphane Hazée à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Mise en œuvre de la circulaire du 5 décembre 2008 relative au marché des services juridiques de conseil et de représentation devant les juridictions »

**M. Stéphane Hazée (ECOLO).** – Le 17 avril dernier, monsieur le ministre, je vous ai interrogé

sur la mise en œuvre de cette circulaire du 5 décembre 2008. Adoptée sous la précédente législation, elle devait servir de référence en matière d'attribution par un pouvoir adjudicateur de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles de tout marché public de ce type dans le cadre du contentieux régulier, afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats à l'exercice de ces missions publiques.

J'avais pointé le retard pris par notre Fédération dans la procédure d'attribution de ces prestations en référence à l'avis de marché publié en mars 2011 et resté sans suite.

Dans votre réponse, vous aviez détaillé les procédures, en particulier les phases de sélection qualitative et d'attribution. La phase de sélection qualitative a été ouverte le 1er avril 2011 et a permis de recevoir 125 candidatures.

Vous avez alors fixé au 23 avril 2012 la date de réception des précisions supplémentaires demandées aux candidats et signalé que, dès ce moment, la « décision motivée de sélection » pouvait être finalisée. Après cela, les offres pouvaient être transmises au pouvoir adjudicateur, permettant ainsi au gouvernement de trancher avant les vacances parlementaires.

La rentrée parlementaire ayant eu lieu, je me permets de vous interroger à nouveau. Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement du dossier ? Pouvez-vous confirmer la finalisation de la procédure d'attribution pour ce marché public ? La phase de sélection des 125 candidatures a-t-elle bien été menée ? Où en est aujourd'hui cette phase de sélection et, dès lors, d'attribution ?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Tout d'abord, je tiens à présenter les excuses du gouvernement et à expliquer les raisons du retard accumulé dans ce dossier.

Premièrement, si la procédure de l'appel d'offre restreint est la plus appropriée pour sélectionner les candidats les plus aptes à remettre une offre, elle implique un travail d'analyse extrêmement minutieux des candidatures déposées et nous oblige à apporter des réponses aux demandes de précisions des candidats.

Deuxièmement, les crédits budgétaires du centre d'expertise juridique, le service chargé de payer les honoraires des avocats, doivent être fixés chaque année. En 2012, aucun crédit n'a été prévu pour la passation du marché « avocats » et il est nécessaire de procéder à l'engagement budgétaire avant l'attribution du marché. Cette situation a été régularisée dans le courant du mois de juillet. Par conséquent, le marché « avocats » sera exécuté à

partir de l'année 2013.

Concrètement, il pourra être engagé et attribué dès que l'assemblée aura adopté le budget de l'année qui vient. Entre-temps, la première décision relative à la sélection des candidats invités à déposer une offre sera soumise à l'aval du gouvernement d'ici à la fin du mois d'octobre. Je tiens à préciser que la non-attribution du marché n'implique pas que la loi sur les marchés publics n'est pas respectée pour la désignation des avocats par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, des procédures négociées sont organisées pour l'ensemble des consultations juridiques ainsi que pour les dossiers des contentieux pour lesquels la Communauté est demanderesse, sauf lorsque les délais ne permettent pas l'organisation d'une concurrence effective.

Je réitère mes excuses concernant ce retard que je viens d'explicitier.

**M. Stéphane Hazée (ECOLO)**. – Nous savons que le dossier n'est pas simple et nous resterons, en toute hypothèse, attentifs à son suivi.

La mise en œuvre de cette circulaire apparaît en tout cas bien laborieuse. Elle est ici confrontée à un paradoxe budgétaire. En effet, si l'on veut appliquer minutieusement les principes de transparence et d'accès équitable aux prestations publiques, nous avons des demandes de prévisibilité budgétaire qui entravent le processus, alors que l'on effectue les mêmes dépenses que si nous passions des contrats thème par thème ou dossier par dossier. Le budget n'augmente pas.

Je prends note que l'obstacle sera prochainement levé et que nous devrions aboutir, d'ici le début de l'année 2013, à la mise en œuvre de ces principes de transparence et d'accès équitable au contentieux régulier.

### 3 Ordre des travaux

**M. le président**. – La question de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Désignation des trois hauts représentants de WBI », est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 55.*